

### **Énoncé**

Le Comité organisateur est responsable de la gestion des aires de stationnement disponibles sur chacun des sites.

### **But**

Assurer la disponibilité d'espaces de stationnement pour permettre aux missions et aux fédérations, un accès rapide et efficace à la salle des missions et aux sites de compétition.

### **Procédures**

- Le Comité organisateur réservera trois (3) emplacements par mission dans le stationnement situé le plus près de la salle des missions et devra en contrôler l'accès et l'utilisation.
- Le Comité organisateur réservera deux (2) emplacements par fédération dans le stationnement situé le plus près de la salle des missions et devra en contrôler l'accès et l'utilisation.
- Le Comité organisateur réservera huit (8) emplacements pour Sports-Québec dans le stationnement situé le plus près de la salle des missions et devra en contrôler l'accès et l'utilisation.
- Sur chaque site de compétition, des emplacements de stationnement seront accessibles aux missions et aux fédérations concernées.
- Les cartes de stationnement seront émises par le Comité organisateur et seront remises aux chefs de délégation et aux représentants techniques des fédérations et à Sports-Québec, dès leur arrivée.

### **Modalités**

- Le Comité organisateur a la responsabilité d'implanter un système de permis de stationnement.
- Les conducteurs devront présenter cette carte pour avoir accès aux stationnements réservés.